

POIDS & COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L' O R.	Poids. C. établi. An. C.			
	Gros grs.	£.	s. d.	ll. s. d.
La Portugaise pésant -	18 6	4	0 0	96 0 0
La Moydore - - -	6 20	1	10 0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	17 0	3	12 0	84 0 0
La Guinée - - - -	5 8	1	3 4	28 0 0
Le Louis d'Or - - -	5 3	1	2 6	27 0 0

En payant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L' A R G E N T.	C. établi. An. C.			
	£.	s. d.	ll. s. d.	
La Piastre Espagnole - - -	0	5 0	6	0 0
L'Ecu d'Angleterre - - - -	0	5 6	6	12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	0	5 6	6	12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois	0	4 2	5	0 0
Le Shelling Anglois - - - -	0	1 1	1	6 0
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois	0	1 1	1	6 0
L'Escalin - - - - -	0	1 0	1	4 0
La pièce de France de trente-six sols tournois	0	1 8	2	0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénomérées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différents taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.